International Journal of Humanities and Social Science Invention (IJHSSI)
ISSN (Online): 2319-7722, ISSN (Print): 2319 – 7714
www.ijhssi.org ||Volume 15 Issue 11 || November 2026 || PP. 62-73

Coopérative féminine et revenus dans la filière manioc dans la sous-préfecture de Raviat au centre de la Côte d'Ivoire

YAO N'zué Pauline épse SOMA
Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara, Courriel : pyaonzue@yahoo.fr
KOUAME Paul Eric
Maitre de conférences, Université Alassane Ouattara, Courriel : ddepaul87@gmail.com
DJAKO Arsène
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Courriel : djakoarsene@yahoo.fr

Résumé
Dans la sous-préfecture de Raviart, au Centre de la Côte d'Ivoire, la culture du manioc est assurée à 74 % par des femmes. Pourtant, cette activité leur procure des revenus moyens et instables. Cette étude analyse la manière dont le manque de coopération entre les productrices affaiblit leurs revenus. La démarche s'appuie sur une enquête de terrain menée en 2025 auprès de 182 acteurs de la filière, dont 137 femmes, complétée par une analyse spatiale à l'échelle des villages. Les résultats montrent que seulement 16 % des acteurs sont organisés en coopérative. Isolées, les productrices vendent individuellement à des acheteurs qui fixent les prix. Pour une même quantité de manioc frais (environ 2 tonnes par tricycle), le prix varie de 100 000 à 130 000 FCFA selon les villages, soit un écart de 30 %. Le revenu reste modeste avec 27 % des producteurs qui gagnent moins de 180 000 FCFA par an, et les localités périphériques les moins organisées concentrent le moins de hauts revenus et de capacité d'épargne. Les femmes ont aussi un accès limité au crédit, aux intrants améliorés et aux marchés urbains. L'étude conclut que la structuration des productrices en coopératives constitue un levier essentiel pour améliorer et stabiliser leurs revenus.
Mots-clés : *coopération féminine, coopérative, manioc, revenus, Raviart, Côte d'Ivoire.*
Abstract
In the sub-prefecture of Raviart, in central Côte d'Ivoire, 74% of cassava growers are women. Yet this activity provides them with low and unstable incomes. This study analyses how the lack of cooperation among women producers weakens their income. It is based on a 2025 field survey of 182 value-chain actors, including 135 women, supplemented by a village-level spatial analysis. Only 16% of actors belong to a cooperative. Working alone, women sell individually to buyers who set prices. For the same quantity of fresh cassava (about 2 tonnes per tricycle), the price ranges from 100,000 to 130,000 CFA francs depending on the village, a 30% gap. Incomes remain modest: 27% of producers earn less than 180,000 CFA francs a year, and the least organised outlying villages have the fewest high earners and the lowest savings capacity. Women also have limited access to credit, improved inputs and urban markets. The study concludes that organising women producers into cooperatives is a key lever for raising and stabilising their income.
Keywords: *women's cooperation, cooperative, cassava, income, Raviart, Côte d'Ivoire.*

Date of Submission: 01-11-2026 Date of acceptance: 10-11-2026

I. Introduction

Dans de nombreux secteurs de l'économie informelle et rurale, les femmes produisent, transforment et commercialisent des biens tout en faisant face à des contraintes d'accès au financement, aux équipements, à l'information et aux marchés. Une entrepreneuse isolée achète parfois ses intrants en petites quantités, vend sans connaître les prix pratiqués ailleurs et dispose d'un pouvoir de négociation limité. Ces situations peuvent réduire la marge qu'elle conserve après déduction des coûts. La coopération entre femmes ou associations, coopératives, groupes d'épargne, réseaux professionnels ou accords ponctuels de commercialisation offre une réponse possible à certaines de ces contraintes. La faiblesse de la coopération entre femmes peut contribuer à limiter leurs revenus, en particulier dans les activités agricoles, artisanales et commerciales de petite échelle. Il faut l'action collective féminine, aux organisations de productrices et aux groupes d'épargne pour bénéficier régulièrement des fruits de leurs efforts. La mise en commun met en évidence plusieurs mécanismes plausibles : achats groupés et économies d'échelle, partage d'informations et de compétences, accès au crédit, négociation

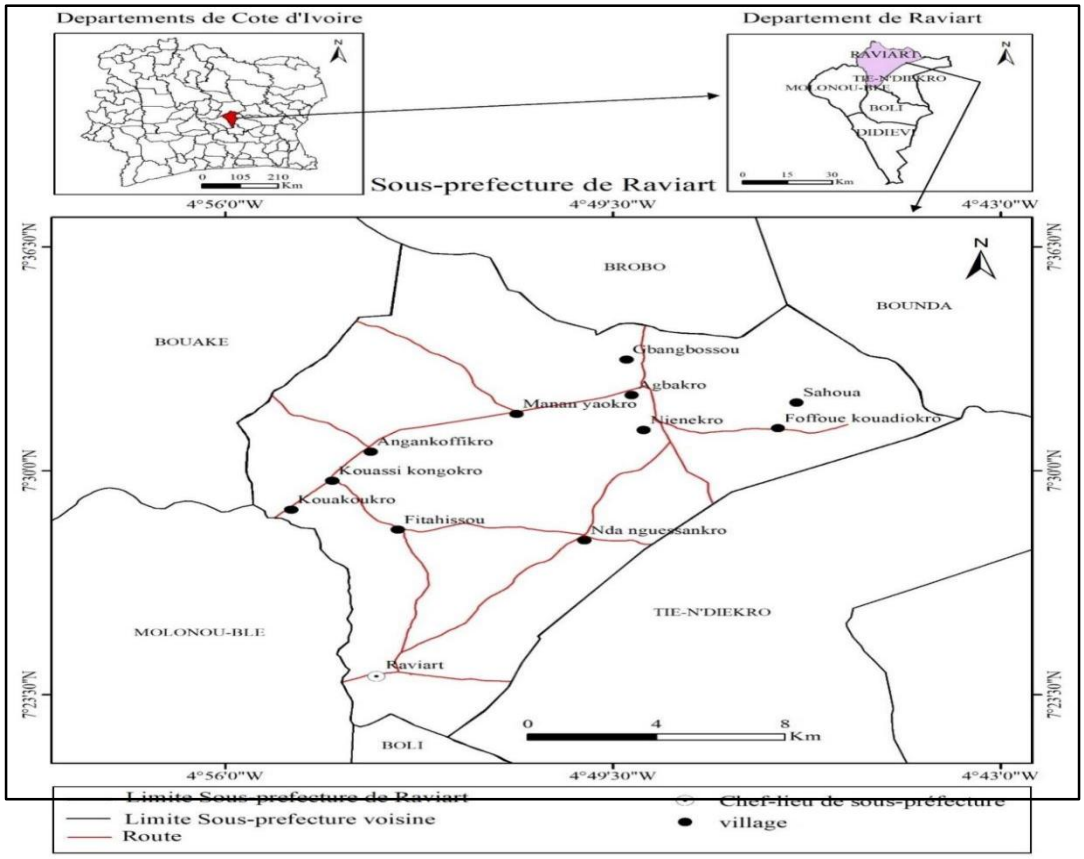
avec les acheteurs et réduction des coûts de transaction. Lorsque ces liens collectifs sont absents ou fragiles, les femmes risquent de négocier isolément, de manquer d'informations sur les prix et de supporter seules des coûts que la mise en commun pourrait réduire. Toutefois, la coopération ne garantit pas à elle seule une hausse des revenus : les résultats dépendent de la gouvernance, de l'accès aux actifs, des débouchés, de la répartition du travail et du contrôle effectif des gains. Certains auteurs soutiennent donc que le déficit de coopération constitue un facteur économique à étudier, sans le confondre avec une responsabilité individuelle des femmes. Ils proposent un cadre empirique pour tester cette relation dans un contexte local, notamment en Côte d'Ivoire. Les recherches sur l'action collective montrent des bénéfices possibles pour l'accès aux marchés et aux ressources, tout en soulignant que les résultats varient selon les filières et les formes de gouvernance (Baden, 2013 ; FAO, 2020). Une revue récente de 33 études dans 27 pays relève notamment l'accès au financement, le partage de ressources et le renforcement des moyens d'existence, mais appelle à mieux documenter les voies causales et les différences entre groupes de femmes (Booker et al., 2025). En Côte d'Ivoire, les cultures vivrières occupent une place centrale dans l'économie rurale et dans l'alimentation des ménages. Parmi elles, le manioc se distingue par sa rusticité, sa large consommation sous forme d'attiéké, de placali, de kongodé ou de foutou, et par son rôle de source de revenus monétaires. Depuis plusieurs décennies, l'essor du vivrier marchand, porté par la croissance urbaine, a transformé ces cultures en véritables activités commerciales (Chaléard, 1996). Dans ce processus, les femmes occupent une position déterminante, à la fois comme productrices, transformatrices et commerçantes. Pourtant, la contribution des femmes à l'agriculture ne se traduit pas par des revenus à la hauteur de leur travail. Leur accès limité à la terre, au crédit, aux intrants et à l'information sur les marchés réduit leur productivité et leurs gains (Boserup, 1970 ; FAO, 2011). L'action collective, notamment sous forme de coopératives, est souvent présentée comme un moyen pour les petits producteurs de surmonter ces obstacles. En se regroupant, ils peuvent vendre en volume, négocier les prix et accéder à des services qu'ils n'obtiendraient pas seuls (Markelova *et al.*, 2009). La question n'est pas de présumer que les femmes coopèrent peu par nature. Le niveau de coopération dépend aussi du temps disponible, de la confiance, des règles de gouvernance, des coûts de déplacement, des responsabilités familiales et de la qualité des appuis institutionnels. Il convient donc d'étudier comment les occasions de coopérer sont organisées et quels effets elles produisent sur le revenu individuel. La sous-préfecture de Raviart illustre ce paradoxe. Le manioc y est majoritairement cultivé par des femmes, qui y trouvent à la fois un moyen d'assurer la sécurité alimentaire du foyer et une source de revenus. Mais ces productrices travaillent surtout à l'échelle familiale, isolées les unes des autres. Elles vendent leur récolte individuellement, à des prix fixés par les acheteurs. Dans un contexte de productivité, de commercialisation et d'amélioration des revenus, l'engouement autour de la production du manioc dans la sous-préfecture de Raviart s'est intensifié. Dès lors, il est important de savoir dans quelle mesure le manque de coopération entre les femmes affaiblit-il les revenus qu'elles tirent du manioc dans la sous-préfecture de Raviart ? Quel est le niveau d'organisation collective des productrices de manioc à Raviart ? Quels facteurs expliquent la faible coopération entre ces femmes ? Par quels mécanismes l'isolement des productrices réduit-il leurs revenus ? Cette étude vise à montrer que la faible adhésion des femmes aux coopératives est une entrave au développement de la production du manioc dans de la sous-préfecture Raviart. Les résultats sont déclinés en trois parties La première partie analyse le niveau d'organisation des productrices. La deuxième identifie les causes de leur faible adhésion aux coopératives dans la sous-préfecture de raviart. La troisième montre les mécanismes par lesquels leur isolement réduit leurs revenus.

1. Matériels et Méthodes

1.1 Présentation du cadre d'étude

Composée de douze villages et plusieurs campements selon le RGPH 2014, la sous-préfecture de Raviart est située entre les méridiens 5°56'0''et 4°43'0'' de longitude Ouest et les parallèles 7°23'30'' et 7°36'30'' de latitude Nord (carte 1).

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude



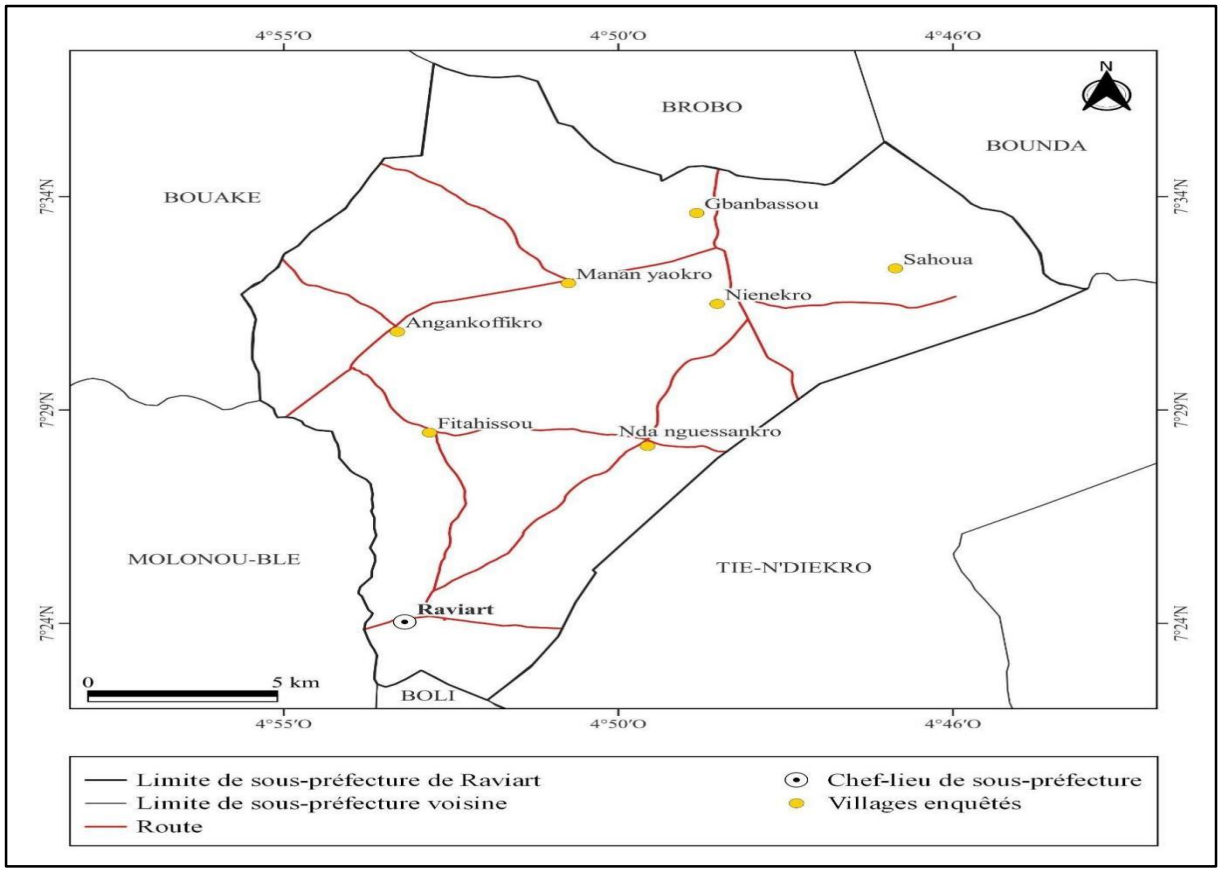
Source : CNTIG, 2014 ; INS, 2021 *Réalisation : YAO N'zue Pauline épse SOMA, 2025*

Cette localité est érigée en sous-préfecture depuis 2012, et couvre une superficie de 655 km². Situé au centre de la Côte d'Ivoire, Raviart est une sous-préfecture du département de Didiévi qui fait partie de la région du Bélier. Cette sous-préfecture est située à 35 km de Bouaké et 243 km de la ville de Yamoussokro et à 350 km de la ville d'Abidjan. Elle est limitée au nord par la sous-préfecture de Brobo et Bouaké, à l'Ouest par la sous-préfecture de Molonou-Blé, au Sud par la sous-préfecture de Boli au Nord-Est et Sud-Est limitée respectivement par la sous-préfecture de Bounda et Tie-n'diekro. Sa population est passé de 17113 Habitants en 2014 (INS, 2014) à 18339 en 2021.

1.2 Collecte des données et traitement des données

La collecte des données repose sur une recherche documentaire couplée à une enquête de terrain. Le plus important des critères est la présence effective de champs de manioc et identifier les localités de forte production du manioc frais. Les localités à faible production, la production individuelle et la forte présence humaine ont été capitaux. L'enquête par questionnaire a été réalisée dans huit (8) localités (sept villages et le chef-lieu de sous-préfecture) auprès de 182 acteurs impliqués dans la chaîne de valeur du manioc à Raviat. Il s'agit des productions, des transformateurs et des vendeurs. Les localités choisies pour mener l'enquête figurent sur la carte 2.

Carte 2 : Carte de localisation des localités enquêtées



Source : CNTIG, 2014 ; INS, 2021 *Réalisation : YAO N'zue Pauline épse SOMA, 2025*

La sous-préfecture de Raviart est située au Centre de la Côte d'Ivoire. L'enquête a couvert huit localités : Raviart (chef-lieu), Angankoffikro, Fitahissou, Gbangbossou, Manan-Yaokro, N'da N'guessankro, Nienekro et Sahoua (carte 1). L'économie locale repose essentiellement sur l'agriculture, où le manioc occupe une place importante à côté des autres cultures vivrières et de rente. Les données issues de l'enquête par questionnaire ont été collectées et dépouillées via l'application KoboCollect et le logiciel ODK Build. La collecte des données a combiné la recherche documentaire et l'enquête de terrain. La recherche documentaire a porté sur les travaux consacrés au vivrier marchand, au genre dans l'agriculture et à l'action collective en milieu rural. L'enquête de terrain s'est déroulée en février 2025 dans les villages de la sous-préfecture. Un questionnaire a été administré à 182 acteurs de la filière manioc, dont 135 femmes et 47 hommes. Il portait sur le profil des enquêtés, l'appartenance à une organisation collective, les modes de vente, les prix pratiqués, l'accès au crédit et aux intrants, ainsi que les revenus tirés du manioc. Les échanges menés au cours de l'enquête avec les productrices, les transformatrices et les vendeurs ont complété le questionnaire. Ils ont permis d'identifier les obstacles rencontrés à chaque étape de la filière : production, transformation et commercialisation. Le tableau ci-dessous indique la répartition des personnes enquêtées par village.

Le tableau 1 : Répartition des acteurs du manioc enquêtés selon les localités

Localités enquêtées	Producteurs	Transformateurs	Vendeurs	Total
Angankoffikro	26	2	0	28
Fitahissou	25	6	2	33
Gbangbossou	14	3	0	17
Manan-yaokro	5	3	1	9
N'da n'guessankro	23	1	0	24
Nienekro	14	1	0	15
Raviart	25	22	3	50

Sahoua	5	1	0	6
Total	137	40	5	182

Source : Enquêtes de terrain, 2025

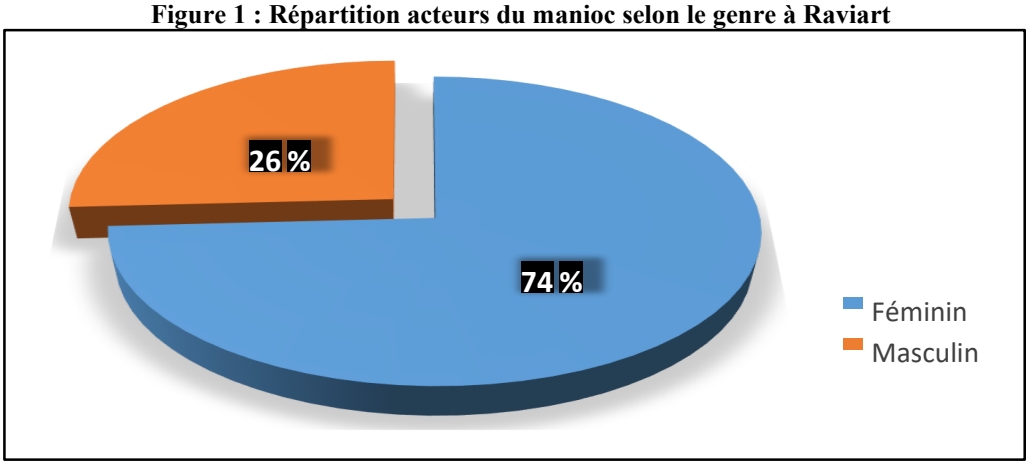
Les données quantitatives ont été saisies et traitées à l'aide d'un tableau et d'un logiciel de statistique. L'analyse a reposé sur des statistiques descriptives (effectifs, pourcentages, moyennes), présentées sous forme de tableaux et de figures. Les résultats ont ensuite été spatialisés à l'échelle des huit localités enquêtées. Cette démarche permet de comparer, d'un village à l'autre, le niveau d'organisation, les prix pratiqués, les revenus et la capacité d'épargne. Les cartes ont été réalisées à partir des données du CNTIG (2014) et des enquêtes de terrain (2025). Alors les logiciels utilisés sont le Microsoft Word 2016 pour le traitement de texte, le Microsoft Excel 2016 pour la construction des graphiques. Les logiciels ARCGIS 10.3 et QGIS 2.18 ont permis de réaliser les cartes afin de cerner l'évolution spatio-temporelle du phénomène. Le logiciel SPSS a servi pour le dépouillement de données collectées sur le terrain et la réalisation des tableaux statistiques. Enfin, l'application KoboCollect et le logiciel ODK Build, ont permis de monter les questionnaires et collecter les données sur le terrain. Concernant les photos, nous avons utilisé un appareil téléphonique Android avec l'application GPS Map pour les prises de vues géoréférencées.

II. Résultats

2.1. Une filière dominée par les femmes mais faiblement organisée

La production de manioc à Raviart est d'abord une affaire de femmes. Sur les 182 producteurs enquêtés, 135 sont des femmes, soit 74 %, contre 47 hommes (26 %). En Côte d'ivoire, la production vivrière, notamment celle du manioc, a longtemps été principalement assurée par les femmes et occupe une place essentielle dans l'agriculture en milieu rural. Cette réalité s'observe également dans la sous-préfecture de Raviart comme l'illustre la figure 1

Figure 1 : Répartition acteurs du manioc selon le genre à Raviart



Source : Enquêtes de terrain février, 2025

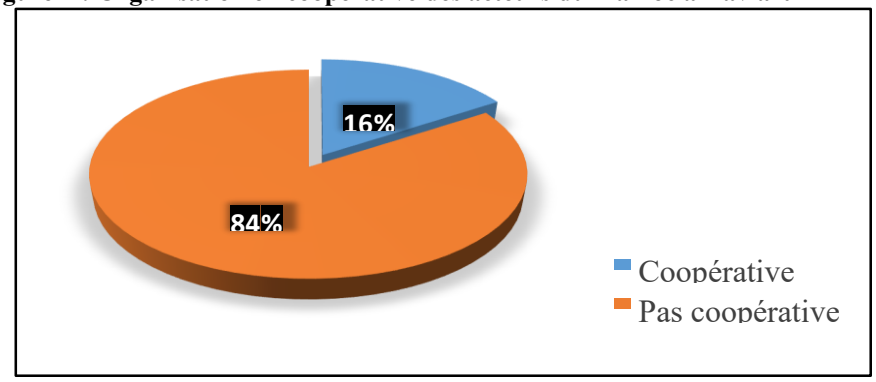
La figure 1 présente la répartition des producteurs de manioc selon le genre. L'analyse des données issues des enquêtes menées dans les villages montre que la culture du manioc est pratiquée aussi bien par les hommes que par les femmes. Cependant, sur un total de 182 producteurs enquêtes, les femmes sont majoritaires, représentant 74 % de l'effectif avec 135 productrices, contre 47 hommes, soit 26 %. Cette tendance, observée dans toute la sous-préfecture de Raviart, révèle un engagement plus marqué des femmes dans la culture du manioc. Hommes et femmes constituent ainsi une main-d'œuvre essentielle à cette production agricole. Toutefois, les hommes s'orientent davantage vers d'autres types de cultures, tandis que les femmes privilégient les cultures vivrières, expliquant ainsi leur forte présence dans la production de manioc. Le manioc est particulièrement apprécié par les femmes car il répond à plusieurs besoins : il assure la sécurité alimentaire du foyer et constitue une source de revenus. De plus, sa culture ne requiert pas d'efforts physiques, ce qui la rend accessible à un plus grand nombre de productrices. C'est donc un choix stratégique pour les femmes de la sous-préfecture de Raviart.

2.2. Les facteurs de la faible coopération entre les femmes

La faible coopération des productrices tient à plusieurs facteurs relevés au cours de l'enquête. D'abord l'insuffisance des structures d'encadrement entraine le manque d'information sur le plan économique sociale et

environnementale**.** Les services d'appui agricole sont peu présents dans la zone. Les productrices ne sont ni sensibilisées aux avantages de la coopération ni accompagnées dans la création de coopératives. Ensuite le manque de formation des actrices sur le mécanisme d'une coopérative les avantages et les inconvénients de cet groupement. Les productrices n'ont pas été formées à la gestion d'une organisation collective. Cette lacune limite leur capacité à créer une coopérative et à la faire fonctionner. Il y'a aussi le poids de la gestion traditionnelle et individuelle qui ne profite aux femmes parce qu'elles ne se rendent pas compte que l'essor du vivrier marchand, porté par la croissance urbaine, a transformé ces cultures en véritables activités commerciales**.** La production, la transformation et la commercialisation restent organisées à l'échelle familiale. Chaque ménage gère seul sa récolte et ses gains, sans mise en commun. Enfin l'isolement des localités périphériques peut être résolu par la présence d'une coopérative pour réduire le coût du transport des vivriers. Sahoua, Gbangbossou et Nienekro sont éloignées des initiatives de développement rural. Les interventions institutionnelles y sont plus rares, ce qui freine l'émergence de collectifs formels. Ces facteurs se renforcent mutuellement et entretiennent l'individualisme dans la filière. Les hommes s'orientent davantage vers d'autres cultures, tandis que les femmes privilégient le manioc. Cette culture répond à un double besoin : elle assure la sécurité alimentaire du foyer et procure un revenu monétaire. Cette forte présence féminine ne s'accompagne pas d'une organisation collective. Seulement 16 % des acteurs de la filière appartiennent à une coopérative, contre 84 % qui n'en font pas partie (figure 2).

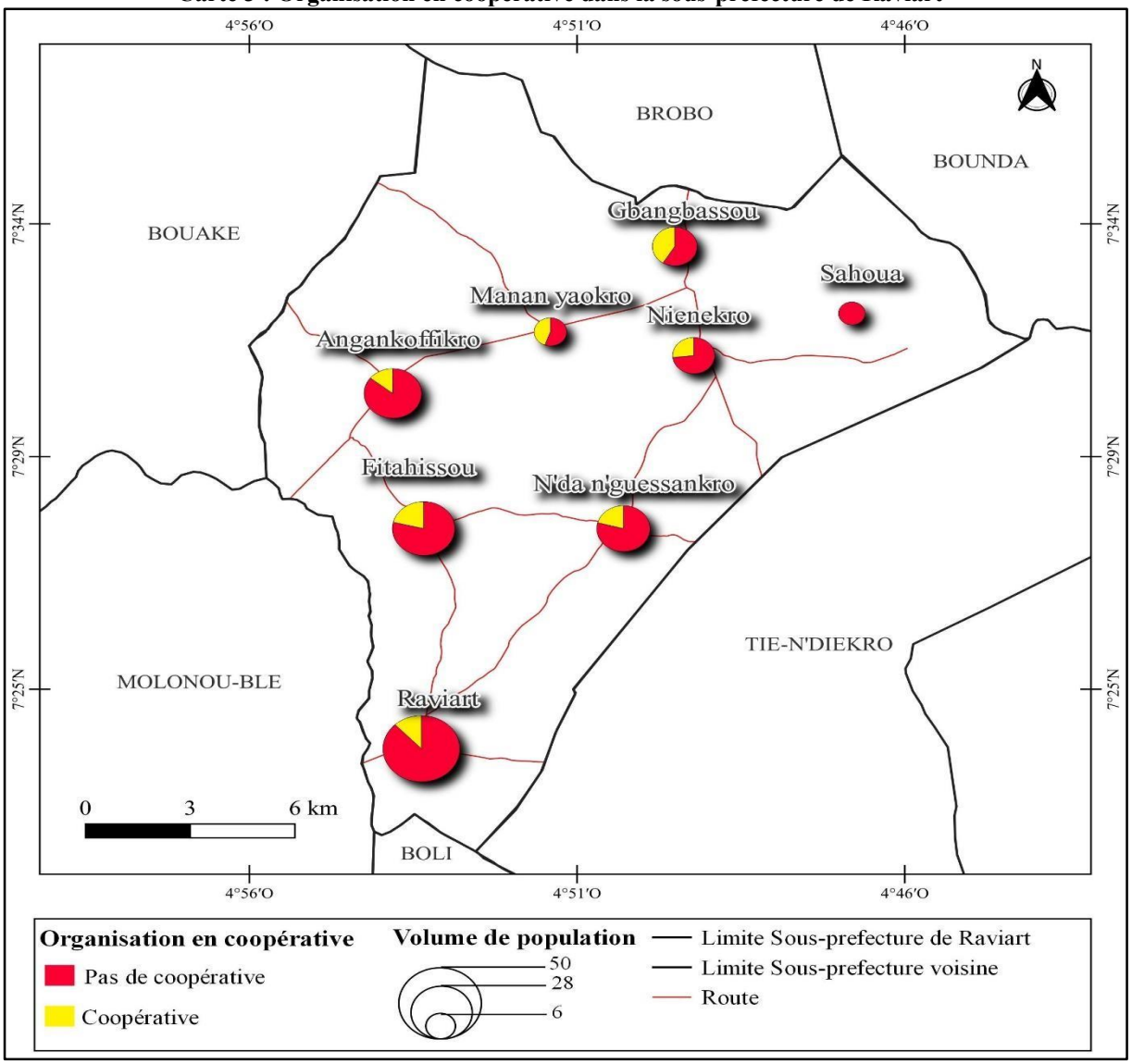
Figure 2 : Organisation en coopérative des acteurs du manioc a Raviart



Source : Enquêtes de terrain, 2025

La figure 2 illustre l'organisation en coopérative des acteurs de la filière manioc dans la sous-préfecture de Raviart. Elle indique que seulement 16% des acteurs sont organisés en coopérative contre 84% des femmes n'appartiennent à aucune coopérative. L'analyse de cette figure montre que cette proportion élevée des acteurs qui ne sont pas en coopérative limite considérablement le bon déroulement des activités du manioc dans la sous-préfecture Raviart a plus niveau. En l'absence d'organisation collective, chaque producteur écoule individuellement sa récolte auprès de collecteurs ou de commerçants qui imposent unilatéralement les prix. Ce faible pouvoir de négociation se traduit par des prix d'achat bas, qui réduisent les revenus des producteurs et limitent leur capacité à réinvestir dans l'activité. Sans force collective, les cultivateurs sont contraints d'accepter des tarifs peu rémunérateurs, ce qui réduit leurs marges et décourage les investissements dans l'amélioration des pratiques culturales. Les femmes représentant près des trois quarts des acteurs, ce sont d'abord elles qui subissent cette absence d'organisation. Les productrices travaillent majoritairement à l'échelle familiale, isolées les unes des autres. La répartition spatiale confirme cette situation (carte 3). Dans toutes les localités, les producteurs non organisés sont majoritaires. Ce déséquilibre s'observe même dans les pôles de forte production comme Raviart, Fitahissou, Angankoffikro et N'da N'guessankro. Dans les localités périphériques comme Sahoua, Gbangbossou et Nienekro, la coopération est encore plus faible, voire quasi inexistante.

Carte 3 : Organisation en coopérative dans la sous-préfecture de Raviart



Source : CNTIG, 2014 ; INS, 2021 *Réalisation : YAO N'zue Pauline épse SOMA, 2025*

La carte 2 illustre l'organisation en coopérative des acteurs de la filière manioc dans les différentes localités de la sous-préfecture de Raviart. L'on observe une prédominance marquée des producteurs non organisés dans l'ensemble des localités, confirmant ainsi les données statistiques précédentes (84% hors coopérative). Ce déséquilibre est visible même dans les zones à forte concentration de producteurs comme Raviart, Fitahissou, Angankoffikro et N'da n'guessankro. En périphérie, des localités comme Sahoua, Gbangbossou et Nienekro affichent aussi une dominance des producteurs non coopératifs, mais a plus faible densité. Cela reflète un moindre dynamisme agricole local, et un éloignement des initiatives de développement rural. Du point de vue spatial, la carte met en lumière une filière encore largement informelle, désorganisée et peu intégré au système coopératif. Cette dispersion et cette fragmentation des structures sont révélatrices d'un manque d'encadrement territorial cohérent, en particulier dans les zones à fort potentiel productif. En vue d'un développement territorial intégré, équitable et durable de la filière manioc dans la sous-préfecture de Raviart, les acteurs de cette filière doivent être organisés en coopérative.

2.3. Un faible pouvoir de négociation et des prix instables

Le premier effet de l'absence d'organisation coopérative est la faiblesse du pouvoir de négociation des productrices. Chacune écoule sa récolte individuellement auprès d'acheteurs qui fixent unilatéralement les prix. Privées de force collective, les femmes se voient contraintes d'accepter des prix peu rémunérateurs, d'autant que le caractère périssable du manioc ne leur permet pas d'attendre une offre plus avantageuse. Il en résulte une forte variabilité des prix d'un village à l'autre pour une même quantité de produit. Cette variabilité apparaît

corrélée au nombre de productrices par village, plus un village en compte, plus le prix de vente du manioc y est élevé.

Tableau 2 : Prix du manioc frais par tricycle (environ 2 tonnes) dans les villages de Raviart

Localités enquêtées	Nombre de Producteurs	Prix du manioc par village
Angankoffikro	26	130 000
Fitahissou	25	130 000
Raviart	25	120 000
N'da N'guessankro	23	100 000
Gbangbossou	14	100 000
Nienekro	14	100 000
Manan-Yaokro	5	110 000
Sahoua	5	100 000
Total	137	890 000

Source : enquêtes de terrain, 2025.

J'ai calculé le coefficient de corrélation de Spearman : ρ = 0,70 ; p = 0,05 ; n = 8. Avec seulement 8 villages, présentez ce résultat comme une tendance, pas comme une preuve. La mise en relation du tableau 2 et du tableau 4 fait apparaître une corrélation positive entre le nombre de producteurs d'une localité et le prix d'achat du manioc frais (coefficient de Spearman ρ = 0,70 ; p = 0,05 ; n = 8). Les pôles de production comme Angankoffikro (26 producteurs) et Fitahissou (25) vendent le tricycle à 130 000 FCFA. Les localités à faible effectif comme Sahoua (5), Nienekro (14) et Gbangbossou (14) n'en obtiennent que 100 000 FCFA. Les volumes importants attirent davantage d'acheteurs extérieurs, et cette concurrence profite aux producteurs. À l'inverse, dans les petites localités, les productrices isolées et non organisées n'ont pas de volume à faire valoir et subissent les prix fixés par les acheteurs. N'da N'guessankro (23 producteurs, 100 000 FCFA) fait exception, ce qui montre que l'accessibilité et la présence d'acheteurs jouent aussi un rôle. Ce résultat suggère qu'un regroupement des productions au sein de coopératives permettrait aux petites localités d'atteindre les volumes qui leur font aujourd'hui défaut. Ce résultat renforce directement l'argument de l'article : le manque de regroupement fait baisser le prix, donc le revenu des femmes. Lorsque les femmes négocient individuellement, chacune dispose souvent d'un volume plus faible et d'une capacité réduite à différer la vente. Elles peuvent accepter des prix moins favorables, acheter plus cher ou manquer les débouchés exigeant une offre régulière. La faible coopération peut également limiter la circulation des savoir-faire et le partage des risques. Ces mécanismes expliquent pourquoi l'absence de coordination est susceptible d'affaiblir le revenu net : non parce que la solidarité serait une qualité féminine obligatoire, mais parce que certaines contraintes économiques sont plus coûteuses à supporter seule.

2.4. Un accès limité au crédit, aux intrants et aux marchés

La faible organisation des ventes individuelles, à une capacité de négociation réduite et à des obstacles d'accès au crédit, aux intrants et aux marchés. Les institutions de microcrédit et les programmes d'appui agricole privilégient les groupements structurés pour accorder des prêts, des subventions ou des intrants à prix réduit. Les productrices isolées n'offrent pas de garantie collective. Elles peinent donc à obtenir ces ressources, ce qui freine l'achat de matériel de transformation et de boutures améliorées. Or, les acteurs qui disposent de broyeuses et de presses transforment leur manioc en attiéké ou en placali et le valorisent mieux que ceux qui le vendent frais à bas prix. Faute de crédit, les productrices isolées restent dans ce second groupe. Les réseaux améliorent l'accès à l'information et aux débouchés Une coopérative peut regrouper les récoltes, organiser le transport et garantir des volumes réguliers aux acheteurs urbains, aux unités de transformation et aux grandes surfaces. Sans organisation, les productrices restent cantonnées aux marchés de proximité, souvent saturés, où les prix sont les plus bas. La circulation de l'information sur les prix, les acheteurs, les techniques et les calendriers de vente constitue un autre canal économique. Une productrice mieux informée peut comparer les offres, planifier sa production et limiter les ventes précipitées. Les organisations de productrices peuvent aussi servir

d'intermédiaires pour les formations, les contacts commerciaux et les services utiles à la participation économique des femmes (FAO, 2020). En l'absence de ces liens, l'information reste dispersée et chaque femme doit supporter seule le coût de recherche d'un acheteur ou d'un fournisseur.

2.5. Des revenus plus faibles pour les femmes non organisées

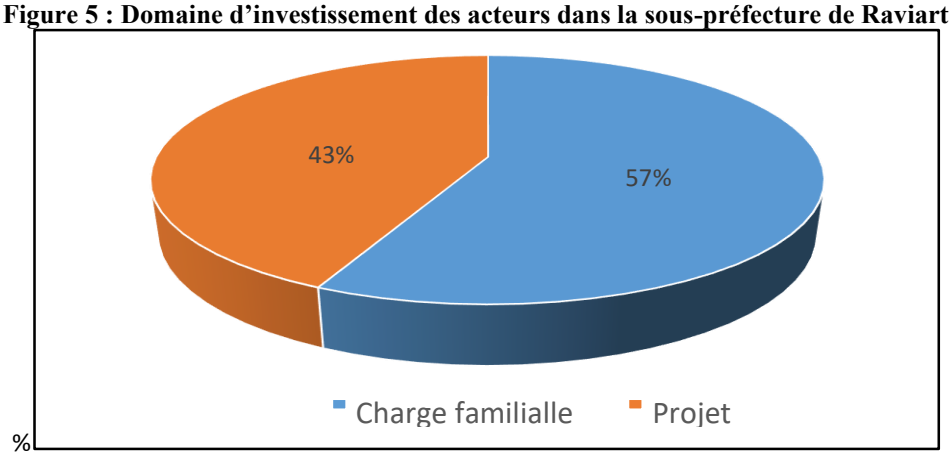
Les groupes d'épargne et de solidarité peuvent offrir une source de financement de proximité, faciliter l'achat d'intrants ou permettre de faire face à un choc sans liquider immédiatement les actifs productifs. La revue de Booker et al. (2025) identifie l'accès au financement pour les dépenses du ménage, la diversification des moyens d'existence, le partage entre pairs et la formation parmi les retombées rapportées des formes d'action collective étudiées. Ces effets peuvent soutenir la continuité de l'activité et donc la régularité du revenu. Ils ne signifient toutefois pas que toute adhésion se traduise mécaniquement par une hausse du bénéfice. Ces mécanismes se lisent dans le niveau des revenus (figure 4).

Le manioc procure certes un revenu à la plupart des acteurs, mais ce revenu reste modeste. Près de la moitié des producteurs **(**47 %**)** gagnent entre 180 000 et 300 000 FCFA par an. Seuls 26 % dépassent 300 000 FCFA, et ce sont surtout ceux qui exploitent de grandes superficies. À l'inverse, 27 % gagnent moins de 180 000 FCFA par an, soit environ 15 000 FCFA par mois, ce qui traduit une réelle précarité. La répartition par village montre que les localités périphériques, où les producteurs sont les plus isolés, le prix du manioc est plus bas, sont aussi celles où les revenus élevés sont les plus rares.

5.1.1.2. Domaines d'investissement des acteurs de la filière manioc

La production et la vente de manioc constituent une source importante de revenus pour les habitants de la sous-préfecture de Raviart. Grâce aux bénéfices tirés de cette activité, de nombreux producteurs parvient à investir dans divers secteurs. La figure 24 illustre la répartition des investissements réalisés par acteurs de la filière manioc dans la sous-préfecture de Raviart. Elle révèle une forte prédominance des dépenses orientées vers la famille (57%) au détriment des investissements dans des projets économiques (43%). Cette orientation traduit une stratégie de gestion des revenus axés sur la satisfaction des besoins essentiels, tels que la scolarisation des enfants, l'alimentation et les soins de santé.

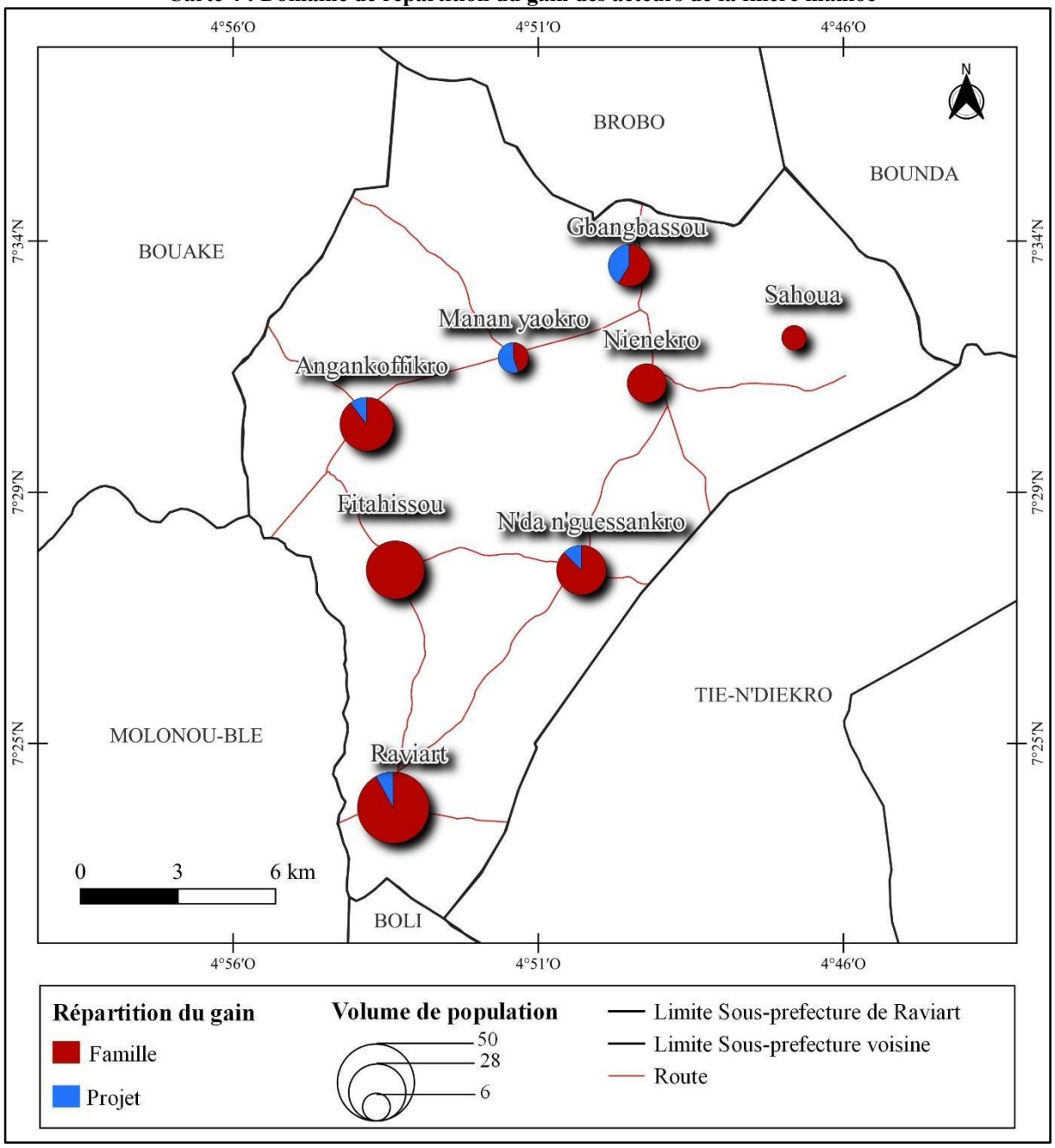
Figure 5 : Domaine d'investissement des acteurs dans la sous-préfecture de Raviart



Source : Enquêtes de terrain, février 2025

La figure 5 met en évidence la répartition des revenus issus de la production de manioc dans la sous-préfecture de Raviart. La façon dont les revenus sont utilisés confirme l'absence de dynamique collective. Les gains sont d'abord consacrés aux besoins familiaux (57 %) alimentation, santé, scolarisation des enfants. Les projets économiques ne reçoivent que 43 % des investissements. À Fitahissou, Nienekro et Sahoua, les revenus du manioc sont même entièrement absorbés par les besoins familiaux. Les projets collectifs, comme les coopératives ou les initiatives d'ONG, restent marginaux. Sans organisation commune, les productrices ne disposent d'aucun cadre pour mettre en commun une partie de leurs gains et investir dans du matériel de transformation. Ces résultats confirment que l'isolement des productrices, en les privant de pouvoir de négociation, se traduit par des revenus plus faibles. Ces revenus réduits limitent à leur tour leur capacité d'épargne et, par conséquent, leurs possibilités d'investissement dans l'activité.

Carte 4 : Domaine de répartition du gain des acteurs de la filière manioc



Source : CNTIG, 2014, Enquêtes de terrain, 2025 *Réalisation : YAO N'zue Pauline épse SOMA, 2025*

La carte 4 montre le domaine de répartition de gain des acteurs de la filière manioc. Elle met en évidence les disparités dans l'appropriation des bénéfices tirés de la production de manioc dans la sous-préfecture de Raviart. L'analyse de carte montre une prédominance de famille (57%) dans l'ensemble au détriment de projet. En effet, dans la majorité des localités comme Fitahissou, Nienekro et Sahoua, les revenus issus de la filière manioc sont entièrement repartis dans les besoins familiaux, témoignant d'un mode de gestion traductionnel et individuel de la production, de la fabrication à la commercialisation. A l'inverse, la part des projets (coopératives, ONG ou initiatives de développement) reste marginale, bien qu'en progression dans certains villages. Cette inégale répartition géographique des répartitions des gains reflète à la faiblesse de l'organisation collective des producteurs et les limites d'interventions institutionnelle dans certaines zones. Par ailleurs, la taille des cercles, représentant le volume de population impliquée, indique une concentration des activités liées au manioc dans les localités les plus peuplées. Cette implication spatiale suggère que l'accessibilité aux infrastructures joue un rôle clé dans l'émergence de dynamique économiques plus formelles,

afin de favoriser une meilleure répartition des revenus et une valorisation durable de la filière manioc dans la sous-préfecture de Raviart.

III. Discussion

Les résultats montrent que le manque de coopération entre les productrices de Raviart pèse directement sur leurs revenus. Ce constat rejoint les travaux qui soulignent le rôle central des femmes dans la production vivrière africaine et, en même temps, leur faible accès aux ressources productives (Boserup, 1970). Le rapport de la FAO (2011) estime qu'un accès égal des femmes aux ressources agricoles augmenterait sensiblement leurs rendements. À Raviart, l'isolement des productrices aggrave ce désavantage : il les prive des canaux par lesquels les ressources sont distribuées. La forte dispersion des prix observée (de 100 000 à 130 000 FCFA par tricycle) confirme l'analyse de Markelova *et al.* (2009). Selon ces auteurs, l'action collective permet aux petits producteurs de réduire les coûts de transaction, de vendre en volume et d'accéder à des marchés plus rémunérateurs. Inversement, les producteurs isolés restent dépendants des intermédiaires. C'est précisément la situation des productrices de Raviart, qui subissent les prix fixés par les acheteurs. Cette dépendance est renforcée par le caractère périssable du manioc frais, qui oblige à vendre vite. Le faible pouvoir de négociation des femmes ne se limite pas au marché. Agarwal (1997) montre que la position de négociation des femmes, au sein du ménage comme dans la communauté, dépend de leurs ressources propres et de leur appui collectif. Les groupes de femmes renforcent cette position. À Raviart, l'absence de tels groupes laisse chaque productrice seule face aux acheteurs, mais aussi face aux institutions de crédit et aux services d'encadrement. Il convient toutefois de nuancer l'idée que la coopérative suffit à résoudre ces difficultés. Bernard et Spielman (2009) observent, à partir du cas éthiopien, que les organisations de producteurs n'incluent pas toujours les plus pauvres et peuvent exclure les femmes. Ostrom (1990) rappelle que la réussite de l'action collective dépend de règles claires, d'un contrôle par les membres et de la confiance entre eux. Or, à Raviart, le manque de formation et d'encadrement montre que ces conditions ne sont pas encore réunies. La création de coopératives féminines doit donc s'accompagner d'une formation à la gestion et de mécanismes de transparence. Sans cela, de nouveaux échecs risquent de renforcer le rejet de la coopération. Ces résultats doivent être lus à côté d'un constat plus favorable. Dans l'ensemble de la sous-préfecture, 87 % des acteurs se déclarent financièrement indépendants grâce au manioc, et 89 % affirment financer la scolarisation de leurs enfants avec ces revenus. Le manioc fait donc bien vivre les ménages. Mais ce revenu atteint vite un plafond. La majorité des producteurs reste entre 180 000 et 300 000 FCFA par an, et les gains servent d'abord aux besoins familiaux (57 %) plutôt qu'à l'investissement. Le manque de coopération n'empêche pas les femmes de gagner leur vie ; il les empêche de franchir ce plafond, en les privant des prix négociés, du crédit et des équipements de transformation qui permettraient de mieux valoriser leur production. Cette étude présente enfin certaines limites. Les prix analysés concernent une seule campagne, alors qu'ils varient selon les saisons. Les revenus déclarés par les productrices peuvent être approximatifs, faute de comptabilité écrite. Enfin, l'étude ne compare pas directement les revenus des femmes membres d'une coopérative à ceux des non-membres. Une enquête sur plusieurs saisons, intégrant cette comparaison, permettrait de mesurer plus précisément le gain lié à la coopération.

IV. Conclusion

Cette étude visait à analyser l'effet du manque de coopération entre les femmes sur leurs revenus tirés du manioc dans la sous-préfecture de Raviart. Elle montre que la filière est dominée par les femmes (74 % des producteurs), mais que seulement 16 % des acteurs sont organisés en coopérative. Cette faible coopération s'explique par l'insuffisance de l'encadrement, le manque de formation, une gestion traditionnelle et individuelle de l'activité et l'isolement des localités périphériques. L'isolement des productrices affaiblit leurs revenus de plusieurs manières. Il les prive de pouvoir de négociation face aux acheteurs et les expose à des prix très variables, de 100 000 à 130 000 FCFA par tricycle selon les villages. Il limite aussi leur accès au crédit, aux intrants et aux marchés urbains. Le manque de coopération n'est donc pas une simple question d'organisation sociale : il constitue un frein direct à l'autonomisation économique des femmes. Les revenus en portent la marque. Près de la moitié des producteurs (47 %) gagnent entre 180 000 et 300 000 FCFA par an, et 27 % moins de 180 000 FCFA. Les localités périphériques les moins organisées, comme Sahoua et Nienekro, cumulent les prix vente les plus bas, la plus faible proportion de leurs revenus et une majorité d'actrices incapables d'épargner. Pour inverser cette tendance, plusieurs actions sont recommandées. Aux productrices : se regrouper en coopératives ou en groupements villageois, en commençant par des structures de petite taille fondées sur la confiance, et organiser des ventes groupées. Aux structures d'encadrement (ANADER, ONG) : sensibiliser les femmes aux avantages de la coopération, les former à la gestion et à la tenue des comptes, et les accompagner dans les démarches de création des coopératives. Aux institutions de microfinance **:** développer des produits de crédit adaptés aux groupements féminins, fondés sur la caution solidaire. Aux autorités locales : soutenir la mise en place d'un cadre d'information sur les prix, afin de réduire les écarts entre villages, et améliorer les pistes

rurales pour faciliter l'accès aux marchés. Des recherches ultérieures pourraient étudier les coopératives féminines qui fonctionnent dans d'autres régions de Côte d'Ivoire, afin d'identifier les conditions de leur réussite.

Références bibliographiques

[1]. Agarwal Bina., 1997. « "Bargaining" and gender relations: within and beyond the household ». *Feminist Economics*, vol. 3, n° 1, pp. 1-51.

[2]. Baden, Sally. (2013). Women's collective action: Unlocking the potential of agricultural markets. Oxfam International. P.8

[3]. Bernard Tanguy., Spielman David. J., 2009. « Reaching the rural poor through rural producer organization, A study of agricultural marketing cooperatives in Ethiopia ». *Food Policy*, vol. 34, n° 1, pp. 60-69.

[4]. Booker, Francesca Duffy, Janine Nicolini, Giulia Nùnez del Prado Nieto, Isabela Wagner, Kata verma, Benu anbacha, Abiyot, Puskur, Ranjitha Kori, Pouja, (2025). Women's collective action and its impact on their resilience in agri-food systems: A rapid evidence review. CGIAR GENDER Impact Platform. https://cgspace.cgiar.org/items/9c8a2220-e0ae-4100-a537-5f1d8f70b1c1

[5]. Boserup Ester, 1970. *Woman's Role in Economic Development*. Londres, George Allen & Unwin, 283 p.

[6]. Colin, Jean-Philippe, Ayouz, Mourad. (2006). The development of a land market, Insights from Côte d'Ivoire. *Land Economics*, pp. 404-423.

[7]. Chauveau Jean-Pierre, 2000, Dans Politique africaine 2000/2 N° 78, Éditions Karthala p.94-125.

[8]. Chauveau Jean-Pierre, Colin, Jean-Philippe (2010). Customary transfers and land sales in Côte d'Ivoire: Revisiting the embeddedness issue. *Africa*, pp 81-103.

[9]. Chaléard Jean Louis, 1996. *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*. Paris, Karthala, 661 p.

[10]. DADIE Bley, 2018, Les défis de l'agriculture vivrière en Côte d'Ivoire. Editions Universitaires de Côte d'Ivoire, p.5-15.

[11]. FAO. (2020). Women's empowerment through collective action: How forest and farm producer organisations can make a difference. Food and Agriculture Organization of the United Nations. https://www.fao.org/family-farming/detail/en/c/1288021/

[12]. FAO, 2011. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011. Le rôle des femmes dans l'agriculture : combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement. *Rome, FAO.*

[13]. Johnson A. Adebayo, Steven H. Worth, (2023), Profil des femmes dans l'agriculture africaine et accès aux services de vulgarisation revus, Social Sciences and Humanities Vol. 9 p .

[14]. Koffi, Kouamé. R. (2025), éléments d'enquête sur la filière manioc dans la sous-préfecture de Raviart. Revue Journal international des sachant, p .21

[15]. Leandro Pereira dos Santos, Carla Maria Schmidt, Dagmar Mithöfer, (2020), Impact de l'adhésion Collective Action sur la performance économique, sociale et environnementale des producteurs de fruits et légumes à Tolède, Brésil Revue d'organisation et de gestion coopératives, Volume 8, Numéro 1 p. 219.

[16]. Markelova Helène, Meinzen-Dick Ruth, Hellin Jon, Dohrn Stephan, 2009. « Collective action for smallholder market access ». *Food Policy*, vol. 34, n° 1, pp. 1-7.

[17]. Ostrom Elinor, 1990. *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge, Cambridge University Press, 280 p.